

[Texte]

**Mr. Fretz:** It appears to me that there is agreement and I have no problems with that amendment going in at clause 6. So I do not think I have any further comments to make.

**Mr. Foster:** I am especially interested in the bill because of the large number of bands in Manitoulin and in the north channel area that are involved in negotiations.

Bob Corbiere has been involved in this through UCCM. In the past there was no commitment of funding for the negotiations or for the research. It seems to me that this should operate on the same basis as previous specific claims. . . where it was not the circumstances that you had unsold surrendered lands. In other words, the government gives a signal that they are prepared to accept the claim for negotiation and then the funding flows. Everybody knows that this is a serious negotiation. Now, in the case of UCCM, they are doing the research, they are raising the money through band funds, through Canada Works, through everything under the sun. It is my understanding, from what the minister said in the House, that there would be a specific situation where the government accepted it for negotiation and perhaps the province as well.

Do you have any understanding as to what will happen in that regard? Perhaps Mr. Corbiere could tell us, from the negotiations that have gone on so far, if there is going to be some change once this legislation is passed. Will the claim be accepted for negotiation? Will funds be available for research, and so on? I would be interested to know.

• 1645

**Mr. Corbiere:** Our experience initially with the province was that they did submit a proposal to our tribal council and to our bands. However, it was a somewhat diluted offer. They somewhat neglected to recognize all of our claims. What they seem to be offering us is only approximately 50% of what we have identified as unsold surrendered lands on Manitoulin Island. So they did give us a proposal, which our bands rejected. After doing so, we are in the process now of drafting up an overall comprehensive counter-proposal for the provincial government that will identify exactly what our position is going to be and the terms of negotiation we are going to impose.

Speaking of negotiation, that is going to cost money. We are already involved. Our bands and the provincial government have met twice. We will be meeting with the provincial people in due course, which will be a negotiating process also. We have pretty well concluded all the research that needs to be conducted. We have identified everything. Everything has been documented

[Traduction]

**M. Fretz:** Puisqu'un accord a été négocié, je ne vois pas pourquoi on ne modifierait pas l'article 6, comme vous le proposiez. C'est tout ce que j'ai à dire la-dessus.

**M. Foster:** Ce projet de loi m'intéresse tout particulièrement, en raison du nombre important de bandes de l'île Manitoulin et de la région du Chenal nord qui sont prises dans le processus de négociation.

Bob Corbiere y a d'ailleurs participé au titre de membre du CCUM. Jusqu'ici, rien n'a jamais été promis en matière de crédits, pour les négociations ni même pour les recherches préliminaires qui sont nécessaires. Or, je trouve que ce cas-ci devrait être traité exactement comme les revendications qui ont pu être formulées par les bandes. . . où il n'était pas question de cession de terres qui n'avaient pas été vendues. C'est-à-dire que le gouvernement dit qu'il est prêt à reconnaître la validité de la revendication et la nécessité de négocier, et automatiquement les crédits sont débloqués. Tout le monde sait que nous avons affaire ici à des partenaires qui sont sérieux. Les CCUM sont en train de faire le travail de recherche, ils collectent de l'argent et s'adressent au trésor des bandes, mais également à des programmes comme le Canada au travail, c'est-à-dire qu'ils frappent à toutes les portes possibles. D'après ce que le ministre a dit à la Chambre, il semble bien que le gouvernement soit prêt à négocier, et que peut-être la province est disposée à suivre.

Avez-vous une idée de la façon dont les choses vont se dérouler? M. Corbiere pourrait peut-être nous dire, en se référant aux négociations qui ont eu lieu jusqu'ici, si l'adoption de la loi va changer quelque chose. La revendication va-t-elle être acceptée pour négociation? Y aura-t-il des crédits pour la constitution du dossier et les travaux de recherche? J'aimerais en savoir un petit peu plus là-dessus.

**M. Corbiere:** La province a effectivement soumis une proposition au conseil tribal et aux bandes, de façon générale. Mais il s'agissait d'une offre très insuffisante. C'était très loin de ce que nous revendiquons. La province nous offrait à peu près 50 p. 100 des terres cédées non vendues de l'île Manitoulin. Les bandes ont alors rejeté l'offre. Nous sommes donc maintenant en train de rédiger une contre-proposition globale, faisant exactement état de notre position, ainsi que des conditions que nous sommes prêts à imposer pour une négociation.

À propos de négociation, évidemment tout cela va coûter de l'argent. Nous avons déjà été pressentis, nos bandes et le gouvernement provincial se sont réunis deux fois. Nous allons rencontrer les autorités provinciales lorsque les choses seront prêtes, et c'est là que la procédure de négociation sera entamée. Nous avons pour ainsi dire clos l'étape des recherches préliminaires. Nous